

Le Péricoignant

Le mot du président



Chers membres,

Janvier a été un mois chargé et riche en rencontres. Vous avez répondu présent et voté OUI aux dispositions locales négociées avec l'employeur lors de la tournée des assemblées générales « spécial négo ».

Merci! 96% des membres de la catégorie 3 ont voté pour et 94% de la catégorie 2 sont d'accords avec le projet! C'est un très beau vote de confiance pour notre équipe et nous allons continuer à travailler pour vous représenter.

Nous avons vraiment apprécié que vous vous soyez déplacés en grand nombre et que vous ayez bravé les conditions routières difficiles pour nous rencontrer!

Les prochains mois seront très occupés. Le comité de négo va préparer et finaliser les textes et l'arbitre tranchera sur l'article 22—le port de l'uniforme.

Nous vous informerons de la suite des choses au fur et à mesure.

Comme je vous l'ai mentionné dans chacune des rencontres, notre souhait est que l'application des ententes locales se fasse cet été.

Nous aurons besoin de votre collaboration tout au long de ce processus, entre autre, lorsque les listes d'ancienneté seront unifiées, vous devrez vous assurer que votre ancienneté a bien suivi la fusion.

Merci encore de votre support!

Je suis aussi très heureux de vous annoncer que nos membres anglophones auront désormais une version du journal disponible en anglais pour celles et ceux qui le préfèrent.

Simon Beaulieu



Dans ce numéro

CPAS—comité assurances.....	2
Capsule La Capitale	3
Parlons d'argent	4
La parole au vice-président.....	5
Le comité SST.....	6
Un peu d'humour.....	7
Nous joindre.....	8



*Isabelle Faucher,
vice-présidente CRDI*

LE CPAS - CONSEIL PROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES — COMITÉ ASSURANCES

Isabelle Faucher, la vice-présidente de l'ancienne composante du CRDI est responsable du dossier politique des assurances du SCFP 3247 CISSMO et elle siège également sur le comité d'assurance du CPAS – comité provincial des affaires sociales.

Elle tentera à chaque mois, de nous informer sur un sujet qui touche les assurances La Capitale, en nous préparant une capsule info-assurance. Si vous avez des suggestions de thèmes, voici son adresse courriel : scfp3247crdi@videotron.ca. Vos commentaires sont bienvenus!

« Voici l'adresse d'un lien intéressant, celui du nouveau ZOOM 2019 :
https://www.lacapitale.com/files/live/sites/lacapitale/files/contributed/collectif/fr/pdf/006000_zoom_scolaire_201901.pdf »

Consultez le ZOOM 2019

C'est un pamphlet de trois pages qui résume exactement ce que couvre notre assurance avec La Capitale.

Vous y découvrirez des choses intéressantes...

Commandite

Nous avons sollicité notre assureur collectif en novembre dernier pour une commandite.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse, que nous espérons positive.

Bonjour chers membres du SCFP,

Je vous présente aujourd'hui mon rôle et mes fonctions en tant que responsable politique des assurances :

- ◆ Étudier les plans d'assurances collectives; m'assurer que ceux-ci soient conformes aux dispositions des conventions collectives;
- ◆ Participer aux rencontres du comité d'assurance pour le CPAS;
- ◆ Défendre les objectifs des sections locales du CPAS;
- ◆ Informer et consulter les membres et les organismes du syndicat sur les propositions, les amendements ou tout changement dans les assurances;
- ◆ Recommander au comité de négociation des amendements à apporter à la convention collective en matière d'assurances.
- ◆ Répondre à des problématiques que les membres peuvent rencontrer avec l'assureur.

Lorsque survient une problématique avec l'assureur, voici les étapes à suivre pour faire respecter vos droits :

La première étape : appelez La Capitale : 1 800 463-4856.

Si le problème persiste, en **deuxième étape**, contactez votre vice-président(e) et fournissez-lui votre numéro d'identifiant ainsi que votre date de naissance.

Finalement, votre vice-président(e) me contactera pour me rendre compte du problème.

Isabelle Faucher, responsable politique des assurances du SCFP 3247 CISSMO

Le Saviez-vous ?

IVAC
Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

CNESST

Société de l'assurance
automobile

Québec

VOS REMBOURSEMENTS DE MÉDICAMENTS... UN CHOIX À FAIRE :

- 80 % à La Capitale
- 100 % si vous payez à la pharmacie et que vous réclamez à l'un des organismes suivants selon votre situation :

SAAQ : <https://saaq.gouv.qc.ca/>

IVAC : <https://www.ivac.qc.ca/Pages/default.aspx>

CNESST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx>

VOS AVANTAGES

- LES MÉDICAMENTS VOUS COÛTENT 0 \$
- CECI ÉVITERA UNE HAUSSE DES PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE GROUPE
- ET SURTOUT, L'ORGANISME AURA UNE PREUVE QUE VOUS PRENEZ VOS MÉDICAMENTS, CE QUI AIDE VOTRE DOSSIER

Votre comité d'assurance collective

Courriel du comité : assurancecpas@cpas.scfp.qc.ca

Vous aimeriez savoir ce qu'est la vie syndicale?

Saviez-vous que nous sommes une des plus grosses sections locales du SCFP?

Avec près de 4000 membres, la section locale 3247 représente une très grande voix dans le CISSS de la Montérégie-Ouest!

La vie syndicale, c'est une occasion de grandir, de s'accomplir en aidant nos collègues de travail dans des situations parfois difficiles, avec le sentiment de se battre pour la justice sociale. Et ce ne sont que quelques exemples qui font que la vie syndicale en vaut la peine.

Nous avons besoin de gens, sur le plancher, qui sont nos yeux et nos oreilles, qui nous informent de ce qui se passe dans votre quotidien. De gens qui nous aide à rejoindre tous les membres de la section locale en transmettant l'information.

Venez nous voir, questionnez vos officiers syndicaux. Nous avons besoin de relève et de votre aide pour garder notre syndicat vivant et aidant.

N'oubliez jamais : la force de l'union vient du pouvoir du nombre!

PARLONS D'ARGENT

Frais de stationnement

Vos représentants syndicaux désirent vous rappeler que toute personne salariée qui occupe un poste pour lequel l'employeur requiert le véhicule pour le travail n'a pas de stationnement à payer, peu importe son statut d'employé (voir l'**article 27.03 de la convention collective nationale**). De plus, pour ces postes, l'employeur rembourse l'assurance automobile affaire (voir l'**article 27.02 de la convention collective nationale**).

Soyez à l'affût et adressez-vous à vos représentants syndicaux si vous constatez une erreur.

Les primes

Saviez-vous que la convention collective nationale prévoit des primes dans les situations suivantes : chef d'équipe, assistant-chef d'équipe, de soir, de nuit et de fin de semaine.

Le calcul est fait soit par dépôt hebdomadaire d'un montant fixe ou par pourcentage ajouté au taux horaire.

Consultez l'**article 9 de la convention collective nationale** pour connaître le détail de chaque prime et contactez-nous si vous croyez être brimé dans vos droits.

Erreurs sur les paies

Il y a beaucoup d'erreurs sur les paies. Nous vous rappelons l'importance de **vérifier vos talons de paie à chaque paie**. Lorsque vous constatez une erreur, avisez le service de la paie.

Pour connaître les détails de remboursement, référez-vous à vos **ententes locales, article 24** (tous les documents sont disponibles sur notre site internet www.scfp3247.com).

Contactez votre représentant syndical en cas de litige avec la paie ou si vous n'obtenez pas le remboursement dans les trois (3) à quatorze (14) jours, selon les ententes locales de votre composante, nous pourrions déposer un grief.

N'oubliez pas de garder des preuves de vos échanges avec l'employeur (reçu de télécopie, accusé réception d'un courriel, etc.).



Ce mois-ci, Jonathan Latour, vice-président du Suroît, nous livre un texte senti qui s'applique à TOUTES les composantes!

La pénurie de main d'œuvre

Ce n'est pas nouveau. Je pense qu'à tous les jours, quelqu'un soulève cette problématique à mon bureau ou directement sur le plancher : « Ça pas d'allure, on est à -4 aujourd'hui. Chu à bout. J'ai l'goût de tout c*** là! Mais qu'est-ce qu'ils attendent pour engager du monde? On est brûlés! »

Premièrement, cette réalité m'obsède et me déconcerne à chaque fois que je vois les taux d'occupation de plus de 200% à l'hôpital du Suroît ou à Anna Loberge. À longueur d'année, il manque du personnel dans tous les départements et titres d'emplois du réseau de la santé. Alors imaginez-vous dans les grandes périodes d'achalandages tel que l'hiver dans les urgences. C'est inhumain. INHUMAIN.

Il manque de personnel en temps normal et là, le taux d'occupation double, triple. Il n'y aura toujours pas plus de personnel. Ça ne s'invente pas du personnel. On ne peut pas faire de magie et créer une liste de rappel adéquate en criant ciseau. Il faut mettre les efforts et être imaginatifs, sinon le problème se tasse et finalement, l'hiver suivant BANG!, la problématique se pointe à nouveau le nez.

On fait pitié. Oui, les gens de planchers qui souffrent de cette problématique font pitié. Pas les gens qui roulent cette boîte. C'est leur job de trouver une solution. Pourquoi manque-t-il de personnel partout alors? Là est la grande question. À mon avis cette question doit être répondu par d'autres questions.

Deuxièmement, l'employeur se targue de dire qu'il n'a pas de CV, que les cohortes sont vides ou que le CISSMO est en compétition direct avec les CISSS ou CIUSSS des environs pour obtenir ces précieux étudiants dans leurs installations. *Comme c'est difficile...*

Pour moi ceci n'est pas la question, mais la réponse à ceci : Est-ce possible que la réputation du réseau de la santé et des services sociaux soit dans un bas fond historique? Les gens ne sont plus intéressés par une carrière en santé. Les médias parlent négativement du réseau depuis des années. On vante dans les journaux ou à la télévision la nullité de nos conditions de travail. De quoi à ne pas faire saliver qui que ce soit.

Parfois, l'employeur arrive à engager des gens miraculeusement. Wow, on capote. On fait quoi maintenant? On oriente les gens. On les lance dans la fosse au lion. On va se le dire, la plupart en ressortent à peine vivants. Fantastique. On applaudit (sarcastiquement) ici la façon d'accompagner les gens dans leur nouvel emploi avec tout le stress que ça occasionne. On manque encore une fois le bateau.

En plus, naïvement, on essaie de nous faire croire que la compétition à l'embauche se fait souvent entre

les divers CISSS ou CIUSSS. Désolé, mais il ne faut pas oublier la pénurie de main d'œuvre qui est d'ordre national. Pourquoi je resterais à mon emploi en santé alors que certaines industries également en pénurie de main d'œuvre offrent des conditions salariales et de travail bien plus alléchantes?



Les salaires. On s'obstine depuis des années du côté de l'employeur à ne pas augmenter nos gens à la hauteur de ce qu'ils donnent. Si tu n'as pas le salaire, et bien, aie de bonnes conditions de travail pour compenser. Nous n'avons, ni un ni l'autre. Il ne faut pas se surprendre d'en être où on est aujourd'hui. Les ministres de la santé sont directement responsables de leurs malheurs. Et comme des fins renards, ils s'arrangent toujours que ce malheur-là ne touche pas à leurs poches ou à leurs propres conditions.

Bref, l'embauche est problématique, l'orientation est minimisée, la rétention du personnel est minimale et les conditions générales sont mises à rude épreuve par un ministère complètement déconnecté.

Ok. On fait quoi?

On pourrait commencer par nous occuper de ce qu'on contrôle. C'est-à-dire? Et bien, mesdames et messieurs, prenez vos pauses syndicales. Prenez votre temps de diner. Ne courez pas. Faites votre travail normalement sans le ralentir. Travaillez comme d'habitude, comme votre plan de travail vous l'indique. Ne faite pas de bénévolat pour votre employeur. Il manque des gens dans votre département. Vous n'êtes pas payé pour faire le travail de 2 personnes.

L'employeur change constamment les routes de travail, les plans, en considérant comment le plancher fonctionne. Si vous coupez vos pauses au nom du patient, on comprend très bien la cause. Cependant, l'échantillonnage du travail est inadéquat. Vos patrons s'attendent toujours à ce que le travail se fasse. Vous êtes censé être 4 personnes mais finalement, vous êtes seulement 2 dû à la pénurie de main d'œuvre. Vous courez toute la journée pour y arriver. Ah oui, vous arrivez de peine et de misère mais oui vous avez réussi. Et bien à l'avenir, vos patrons s'attendent à ce que vous réussissiez toujours dans ces conditions-là.

Bref, vous êtes l'artisan de vos conditions de travail. Vous avez le pouvoir d'accepter ou de vous insurger sur vos conditions. Et par insurger, je parle de prendre les moyens, en respectant nos conventions collectives, d'améliorer nos conditions de travailles. Vous avez le choix.

Par Jonathan Latour, V-P Suroît

LE COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il y a deux équipes dans le comité de santé et sécurité au travail : Il y a l'équipe **prévention**, représenté par Sophie Blahuta, Sonia Rainville et Joelle Vescovi et l'équipe **réparation**, représenté par Sébastien Clairoux et Mathieu Heppell.



Sophie Blahuta



Sonia Rainville



Joelle Vescovi

L'équipe prévention : 450 507-1560, poste 160

Le rôle de l'équipe **prévention** est d'informer et de conseiller les membres, d'agir pour prévenir une problématique, d'éliminer le danger à la source et d'accompagner les membres dans leurs démarches afin d'éviter une blessure. Il intervient avec l'employeur pour éliminer les situations à risque.

Lorsqu'une situation problématique est rapportée, l'équipe étudie la situation ou l'aménagement et évalue le risque possible pour la santé. Une fois le risque identifié, il définit la meilleure façon d'éliminer le danger à la source. Ensuite, il évalue les mesures correctives, les ajustent au besoin et en assure la continuité.

Que faire lorsque vous découvrez ou soupçonnez une situation à risque?

- ◆ Sollicitez votre gestionnaire;
- ◆ Après un délai raisonnable sans réponse, relancez-le;
- ◆ Si votre gestionnaire ne fait rien, déclarez la situation, par écrit, en donnant une copie au gestionnaire, en gardant une copie pour vous et en envoyant une copie au comité SST du syndicat;
- ◆ Après un délai raisonnable sans nouvelle, relancez votre gestionnaire;
- ◆ En l'absence d'action de la part du gestionnaire, demandez au syndicat, comité de prévention d'intervenir.

Quand interpeller l'équipe prévention?

- ◆ Dès que vous avez une question, un doute ou une inquiétude;
- ◆ Lorsque vous n'êtes pas certain qu'il soit nécessaire de faire une déclaration;
- ◆ Si vous ne savez pas quoi faire;
- ◆ Quand vous ne savez pas à qui parler;
- ◆ Lorsque vous désirez signaler une situation à risque.

Toutes les démarches sont faites conjointement avec l'employeur et/ou le bureau de santé.

L'équipe réparation : 450 507-1560, poste 102

Le rôle de l'équipe **réparation** est d'accompagner le travailleur, du début à la fin du processus, après qu'une blessure ou une maladie soit survenue au travail. Il est présent pour répondre à toutes les questions qui concernent l'accident.

Il s'assure que le travailleur soit correctement payé pendant la période de congé en CNESST et fait valoir ses droits. S'il y a une contestation à faire par le travailleur ou que l'employeur conteste, le comité assiste le travailleur dans toutes ses démarches (auprès de l'employeur et de la CNESST) et il le soutient si le dossier se rend jusqu'au TAT – tribunal administratif du travail.

L'équipe est disponible pour répondre aux questions des femmes enceintes quant au retrait préventifs et autres interrogations de la grossesse au travail. Il est formé pour évaluer la conformité ergonomique des postes de travail lors de retour au travail et s'occupe d'accompagner le travailleur lorsqu'un emploi convenable doit être appliqué après un accident de travail ayant causé des limitations fonctionnelles.

VRAI ou FAUX? Vous avez 48h pour compléter une déclaration d'accident/incident.

C'est **FAUX!** Une déclaration d'accident/incident peut être faite dans un délai raisonnable. Contactez l'équipe SST et validez avec eux toutes informations afin d'obtenir les bonnes réponses.

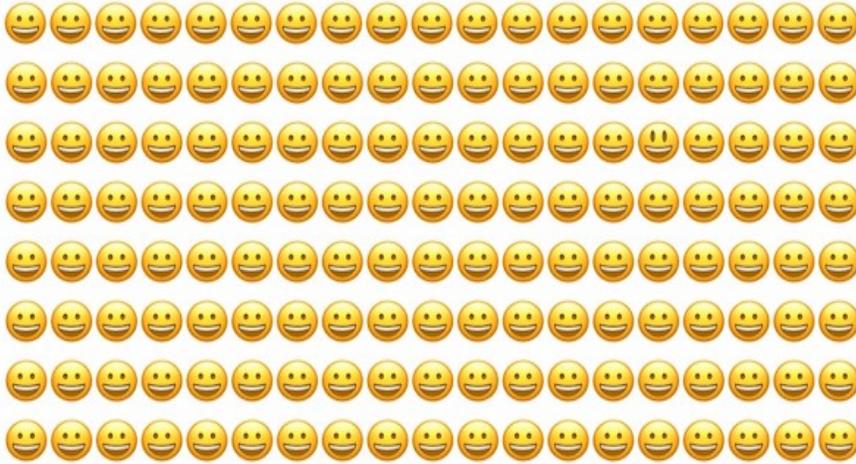


Sébastien Clairoux



Mathieu Heppell

Trouvez l'erreur



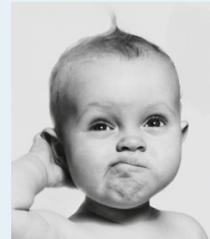
« Si tu ne peux voler alors cours, si tu ne peux courir alors marche, si tu ne peux marcher, alors rampe, mais quoi que tu fasse, tu dois continuer à avancer. »

Martin Luther King Jr.

Mots d'esprit

Ce mois-ci, je vous ai trouvé un proverbe français, de la région de l'Auvergnats, qui je trouve, est un beau clin d'œil pour nous, les soignants.

« Ce que tu gardes pourrit, ce que tu donnes fleurit : le don a bien plus de valeur humaine que l'égoïsme. »



Un peu d'humour

PEUT-ON SOIGNER PAR LE RIRE ?



RECHERCHÉ

Nous sommes à la recherche d'un **nouveau nom** pour notre journal syndical.

Nous vous sollicitons afin de recueillir vos suggestions pour doter notre beau journal d'un nouveau titre.

Faites-nous suivre vos suggestions, par courriel, à l'adresse suivante :

scfp3247journal@videotron.ca

Nous procéderons soit par tirage au sort ou par référendum.

À SUIVRE...

www.scfp3247.com

Avez-vous consulté notre site internet entièrement dédié à notre section locale?

Consultez le régulièrement! Vous y trouverez toutes nos coordonnées, générales, par comité et par composantes, le blog avec des articles variés sur plusieurs points d'informations, des liens vers nos partenaires - généreux donateurs, les événements en photos, etc.

Vous pouvez aussi aller sur les différents [Facebook SCFP 3247](#) où sont aussi publiées les diverses informations que nous désirons vous partager.

Allez-y, ça vaut la visite!

www.scfp3247.com



SCFP 3247—Journal

Si vous avez des commentaires, des suggestions ou quelque chose à dire, contactez nous :

268, boul. Pierre-Boursier, suite 140
Châteauguay (Québec) J6J 4Z2

Téléphone : 450 507-1560, poste 118
Télécopieur : 450 507-1564
scfp3247journal@videotron.ca

